

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
ET DE LA SECURITE

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

N°2013 _____/MATS/DGPN

Ouagadougou, le 13 mai 2013

Le Chef de la Division de la Communication et des Relations
Publiques de la Direction Générale de la Police Nationale



Monsieur le Rédacteur en Chef du journal en ligne le faso.net
OUAGADOUGOU

Objet : Mise au point

Ce jour 13 mai 2013, les élèves de certains établissements secondaires de la ville de Ouagadougou, au motif d'exprimer leur soutien à leurs enseignants et d'exiger des solutions à leurs préoccupations, ont tenté d'envahir le Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur, malgré le dispositif de sécurité mis en place.

Devant le refus des manifestants d'être reçus par le Secrétaire Général dudit Ministère représentant le Ministre empêché et face à leur détermination de forcer le barrage de sécurité par des jets de pierre, les forces de l'ordre se sont vu obligées de les repousser en faisant usage de gaz lacrymogènes.

Les manifestants ont alors replié au Lycée Philippe Zinda KABORE où ils ont barricadé la voie, incendié des tables bancs et des pneus, agressé les

forces de l'ordre ainsi que des usagers de la voie publique au moyen de cailloux et de lance pierres.

Suite à cette intervention, des rumeurs véhiculées dans la ville de Ouagadougou font état de cartouches à balles réelles utilisées et d'élèves tués au cours de la manifestation.

La Division de la Communication et des Relations Publiques de la Direction Générale de la Police Nationale tient, par la présente, à préciser qu'aucune perte en vie humaine n'a été enregistrée et aucune interpellation opérée du côté des manifestants. Il est cependant à signaler un cas de blessures légères et des malaises provoqués par l'inhalation des gaz lacrymogènes, ce qui a nécessité l'intervention des sapeurs pompiers.

Bien au contraire, des éléments des forces de l'ordre ont été blessés et les pare-brises de leurs véhicules brisés par les manifestants.

La Division de la Communication et des Relations Publiques de la Direction Générale de la Police Nationale invite les uns et les autres à se départir de telles rumeurs infondées véhiculées à dessein et à se référer, au besoin, aux services compétents pour avoir l'information juste.

Pour terminer, la Division de la Communication et des Relations Publiques de la Direction Générale de la Police Nationale tient à rassurer les populations que les forces de l'ordre interviennent sur le terrain avec professionnalisme en utilisant du matériel conventionnel et sans armes à feu.

Le Chef de Division

